

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (MAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le sénat piémontais a continué dimanche la discussion de la loi concernant l'annexion de la Savoie et de Nice. La dépêche qui apporte cette nouvelle exprime l'opinion que le vote aura lieu le soir même.

S'il faut en croire le correspondant de Londres du *Courrier du Dimanche*, le commandeur Carafa aurait insisté auprès des ambassadeurs des puissances afin d'obtenir des souverains une déclaration officielle et solennelle, établissant qu'ils ne consentiraient pas à un changement dynastique et qu'ils garantiraient au roi le territoire des Deux-Siciles.

On sait les réponses négatives ou tout au moins évasives des puissances; par suite, ajoute le *Courrier*, M. Carafa se serait adressé à l'empereur des Français, et il s'agirait maintenant d'une méditation commune en dehors de toute intervention directe.

Une correspondance particulière de Vienne nous donne quelques détails sur les projets du gouvernement autrichien et la politique qu'il croit devoir adopter en vue des éventualités qui peuvent surgir dans l'Italie méridionale.

Le gouvernement aurait résolu d'augmenter l'effectif de la seconde armée que commande, en Venétie, le général Degenfeld. Ce qui paraît certain, c'est la réorganisation d'un corps de cavalerie dans le Tyrol italien, point le plus rapproché des frontières du côté de la Lombardie. Déjà, depuis plusieurs jours, on voit partir de Vienne, par le chemin de fer, des escadrons de cavalerie légère; deux des six régiments de cuirassiers, stationnés en Hongrie, depuis novembre 1859, sont attendus à Vienne et iront ensuite accroître les réserves de la seconde armée.

Mais ces mouvements militaires ne doivent être interprétés en aucune façon dans un sens de nature à faire supposer dans les idées du cabinet de Vienne une politique qui ne serait pas absolument pacifique.

Le même correspondant ajoute qu'on a été fort étonné à Vienne de l'assertion jetée dans le monde par le *Times* et tendant à faire croire que l'Autriche

avait pris des mesures pour envoyer dans le royaume de Naples un corps de quinze mille hommes plus ou moins bien déguisés.

Ce fait est entièrement controuvé, et la politique autrichienne, en présence des événements dont le royaume des Deux-Siciles est actuellement le théâtre, commande au gouvernement de ne rien entreprendre isolément en faveur du roi François II et de sa dynastie, mais bien de réclamer le concours officieux de toutes les grandes puissances européennes et de s'entendre avec elles à cet égard.

La dignité dont M. de Barries vient d'être honoré est l'objet des plus violentes attaques de la part de cette partie de la presse allemande qui est l'organe de l'association nationale. C'est à l'occasion d'un banquet offert par les membres du parti conservateur et aristocratique de la Seconde chambre de Hanovre que le roi a accordé à son ministre une faveur destinée à le récompenser de l'énergique opposition qu'il n'a cessé de faire à l'association nationale.

On sait que cette société passe, en Allemagne, pour avoir eu en vue une unité nationale dont le roi de Prusse serait le souverain. Il est difficile de savoir ce qu'il y a de vraiment fondé dans cette version; toutefois et dans le cas où elle serait exacte, la récompense accordée par le roi du Hanovre à son ministre, à la suite d'un discours qui a produit une si grande émotion dans un certain parti, est un indice assez évident des dissentiments qui règnent parmi les souverains de la confédération et que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler.

D'un autre côté, un fait important confirme ce que l'on peut supposer des divisions auxquelles l'Allemagne est un proie : c'est l'entrevue très-probable à Baden-Baden du prince-régent de Prusse avec les rois de Bavière et de Wurtemberg et les grands-ducs de Bade et de Hesse-Darmstadt.

Cette sorte de congrès, dont l'initiative appartient au roi Maximilien de Bavière, a pour but d'aplanir les difficultés qui divisent en deux camps opposés de principes et de tendances les États de la Confédération, et d'amener les souverains à une entente commune au sujet des réformes militaires proposées par la diète de Francfort. Mais dans la disposition

d'esprit où se trouve actuellement l'Allemagne, après les querelles passionnées qui depuis quelques années surtout ont si vivement agité les États confédérés, il est douteux qu'on puisse arriver à un pareil résultat. — A. Esparbié. (*Le Pays*.)

## DEUX-SICILES.

Le *Constitutionnel* annonce que l'intérêt de nos nationaux a exigé le départ pour les eaux de la Sicile de trois nouveaux vaisseaux français.

Un correspondant écrit devant Palerme, le 3, qu'avant de s'embarquer il a parcouru la ville dont les rues étaient dévastées et défendues par 300 barricades dont plusieurs étaient construites avec des blocs énormes. A cette date, les soldats tenaient encore, outre le Palais-Royal et la citadelle, l'hôtel des finances, la préfecture de police et l'archevêché; mais les troupes commençaient à manquer de vivres.

L'hôtel des finances, plusieurs fois assiégé, contenait 20 à 30 millions appartenant à des particuliers et à l'État. La garnison avait promis de capituler si le palais était respecté; Garibaldi avait accepté. Il avait reçu une quinzaine de canons des navires étrangers et de l'argent par l'intermédiaire des Américains.

Les bombes ont ravagé un grand nombre de maisons, mais n'ont tué presque personne. Des bandes d'insurgés furieux auraient recherché et tué des agents de police et des espions. Le préfet de Girgenti aurait été tué.

Plusieurs moines appelaient le peuple aux armes, et le journal de l'insurrection avait publié un décret ordonnant une levée en masse de 17 à 50 ans.

Un conseil de guerre jugera les délits politiques commis sous le précédent gouvernement contre l'Italie.

Cinquante bâtiments de guerre étaient en rade et la division napolitaine se tenait prête à embarquer les troupes, bien que l'armistice fût prolongé jusqu'au 8.

## FEUILLETON

## CÉCILE.

(Suite.)

Je vous ai déjà dit comment ma mère s'était éloignée de M<sup>me</sup> Arnaud, et comment la société plus intime de cette femme légère l'avait aussi quittée par des motifs moins honorables et tout différents. Cécile avait vu cet abandon; elle savait encore que pas une de ses anciennes compagnes ne la regardait aujourd'hui, elle, la protégée d'un comédien, et le mépris qui s'attachait à son malheur la portait à se tenir à l'écart pour éviter de nouveaux affronts. La nuit dont je parle, ce sentiment de fierté prudente luttait avec la confiance que lui inspirait les lieux où elle se trouvait. Autrefois, de quel pas joyeux et assuré l'amie de ma sœur eût franchi notre escalier, et se fût élancée dans notre salon! Maintenant, une telle hardiesse n'était plus possible; l'enfant s'arrêta, craintive, à la porte, et posa avec précaution la cage auprès d'elle s'assit dans l'ombre sans hasarder rien de plus.

Conduits par la gouvernante de ma sœur, nous revînions, vers minuit, Rosalie et moi, de la place Duguesclin, où nous avions pris part à la fête, lorsqu'en montant au salon où nous attendait notre mère, la servante

qui nous précédait, une lanterne à la main, s'arrêta brusquement, fit un pas en arrière et poussa une exclamation de surprise. Je n'oublierai jamais le spectacle qui s'offrit à nous, et qui contrastait si douloureusement avec les scènes animées de la salle de bal. Elle était là, couchée sur les marches, la pauvre créature, ses beaux cheveux blonds en désordre, une de ses mains soutenant sa tête, l'autre bras passé autour de la cage dans laquelle son oiseau dormait aussi. Son teint était pâle, ses traits fatigués, et sur son front qu'un douzième printemps n'avait pas caressé encore, on lisait tous les soucis d'une longue existence.

Ma sœur la souleva dans ses bras et la réveilla en l'embrassant :

— Cécile! ma chérie! ma bien-aimée Cécile! d'où viens-tu? Comment es-tu là?

— Mon Dieu, répondit la dormeuse, étourdie par les questions et les caresses de la bonne Rosalie, j'avais froid, je rêvais à maman, et je ne crois pas avoir fait de mal.

Nous l'entraînâmes au salon, et notre mère ne fut pas moins étonnée de voir sa fille lui amener Cécile, moi lui rapporter Perle, que nous l'avions été tout-à-l'heure en trouvant l'oiseau et sa maîtresse endormie sur l'escalier. On s'expliqua, cependant, et l'orphelin nous raconta son histoire avec une simplicité si émue et si touchante, que nous pleurions tous en l'écoutant.

— Maman, maman, gardons-la, disait Rosalie, et je répétais comme elle : — Chère maman, gardons Cécile!

— Nous la garderons toujours cette nuit, répondit notre mère, et nous verrons demain ce que nous aurons à faire de mieux. En attendant, nous avons tous besoin de repos : allez, mes enfants, et vous, Cécile, je vais vous montrer votre chambre.

Malgré ce qu'avait dit ma mère de notre besoin de sommeil, je passai la nuit entière sans fermer les yeux. Les souvenirs d'Anne Radcliffe et de M<sup>me</sup> Cottin ne me donnaient plus d'insomnies, mais au lieu du petit roman qui m'avait précédemment occupé, la vie réelle venait de m'apparaître, pour la première fois, dans ce qu'elle a de plus navrant et de plus incompréhensible. Quel mystère en effet que la diversité des lots accordés à chacun de nous, surtout en ce qui concerne la faculté de pratiquer le bien et d'éviter le mal! D'un côté, ma sœur, tendrement chérie par ma pieuse mère, sauvegardée par les précautions les plus minutieuses; de l'autre, son amie n'ayant plus pour la diriger qu'une femme de théâtre qui, sans examen, lui faisait achever son éducation en copiant des drames, des vaudevilles, et, par de mauvais traitements, l'obligeait à chercher un refuge, la nuit, sur les marches d'un escalier! Si toutes ces réflexions que m'a souvent suggérées depuis un contraste aussi douloureux ne se présentèrent pas à mon esprit,

Le ministère nommé par Garibaldi est ainsi composé :

Le baron Pisano, aux affaires étrangères ; Orsini, à la guerre ; Crispi, à l'intérieur, et l'abbé Coligni, aux affaires ecclésiastiques.

La même dépêche annonce que Garibaldi a trouvé vingt-quatre millions dans les caisses du trésor et celles de dépôt. (Le Pays.)

Turin, 9 juin. — Le général Letizia, revenu de Naples, a capitulé, le 6, avec Garibaldi. Les troupes s'embarqueront avec armes et bagages.

Elles camperont jusqu'à leur départ sur le mont Pelegrino.

Le fort Castellamare a été remis en dépôt à l'amiral anglais jusqu'à ce que l'évacuation ait été effectuée.

Turin, 8 juin. — A Gênes, vendredi, on a reçu les nouvelles suivantes de Palerme, Messine et Naples :

Messine, Palerme, 4. — A Palerme, les journaux publient beaucoup de décrets de Garibaldi réformant toutes les branches de l'administration et créant une nouvelle municipalité.

Les troupes royales qui environnent Palerme comptent douze à quinze mille hommes. Il y a parmi elles beaucoup de déserteurs. De Messine, il a été envoyé des ordres à toutes les garnisons de l'île de se concentrer au-dessous de la ville où doit être formé un retranchement. Catane a été bombardée et pillée. Un blocus rigoureux est établi entre la Calabre et la Sicile.

Naples, 6. — Le roi aurait, dit-on, accepté la capitulation. Les Napolitains seraient embarqués en partie pour Naples et en partie pour Messine. On ignore si Garibaldi accepterait ces conditions.

Turin, 8 juin. — Une dépêche de Gênes, du 8, annonce qu'une capitulation aurait été conclue entre le général Lanza et le général Garibaldi. Les conditions sont inconnues.

Naples, le 9 juin. — L'évacuation de Palerme par les troupes royales napolitaines, commencée le 7, est complète aujourd'hui. — Havas.

On lit dans une correspondance de Marseille, adressée au Nord :

« Nous avons reçu hier, en même temps, par le *Valetta*, de la Compagnie Péninsulaire et Orientale, des nouvelles de Bombay jusqu'au 12, et de Calcutta jusqu'au 4 mai. Les journaux et les correspondances qui nous parviennent sont loin d'être rassurants, et, comme le faisaient pressentir d'ailleurs les derniers courriers, il semble que les déplorables événements de 1857 soient à la veille de se renouveler. Une sourde agitation, dont Delhi est encore le centre, se manifeste dans les provinces du Nord-Ouest; les mahométans, qui ont toujours été les premiers à propager l'insurrection, sont à la tête du mouvement et parcourent le pays avec ces pots de terre, signes de rébellion, dans lesquels chacun vient jeter une amorce. Les fakirs débitent chaque jour à la foule ces prophéties et ces sombres paroles qui se réalisèrent d'une manière si soudaine et si terrible au commencement de l'insurrection. C'est donc de Delhi que nous viennent aujourd'hui les

nouvelles les plus intéressantes, et le journal le *Delhi-Gazette*, qui enregistre, l'un après l'autre, tous les faits isolés, leur attribue une très-grande importance. Le mécontentement est très-grand dans la cité des anciens rois de l'Inde, mais on se flatte dans le monde officiel que si une nouvelle rébellion éclatait en ville elle serait promptement vaincue, car les soldats concentrés dans la ville en auraient bientôt raison. Les hautes classes de la société indienne protègent d'ailleurs le mouvement, et par leurs émissaires poussent encore à la révolte.

« Tandis que le feu semble couver dans le Nord, les troubles qui avaient éclaté dans certains districts du Bengale entre les planteurs d'indigo et les paysans sont loin d'être terminés. Dans le Jessore, par exemple, les *ryots*, après avoir feint un instant de reprendre leurs anciens travaux, ont déclaré positivement qu'ils ne voulaient point semer l'indigo mais bien du riz, projet qui a été mis immédiatement à exécution.

« L'expédition organisée contre la tribu des Wuzeres ne paraît pas non plus devoir être à l'avantage des Anglais. Le colonel Lumsden a été surpris la nuit par son ennemi, qui lui a tué ou blessé deux cents hommes environ. »

On écrit de Saint-Petersbourg, le 31 mai, à l'agence Havas :

« La démarche faite par le prince Gortschakoff, dans l'intérêt de l'humanité et de la religion chrétienne, ayant produit l'effet désiré à Constantinople, il s'est fait un grand calme dans notre monde politique. Les travaux qui tendent à la réorganisation de l'Empire continuent, mais sans bruit, et promettent généralement des résultats favorables. Cela est vrai, notamment de l'émancipation des paysans, qui sera la plus grande réforme opérée en ce siècle.

« On vient de décider une mesure très-importante au point de vue du développement de l'agriculture en Sibérie. Une partie des domaines de ce pays doit être vendue par parcelles ou bien donnée à des fonctionnaires et employés, en récompenses de services rendus à l'Etat. Ces donations seront proportionnées au rang de fonctionnaire qui en profitera, et comprendront de 250 à 1.000 dessatines.

« Le gouvernement a permis à 100 familles monténégrines de s'établir dans la Russie méridionale aux frais de l'Etat. En outre, un millier de Monténégrins, qui habitaient Constantinople et y vivaient de leur travail, se sont rendus à Odessa. On pense qu'on leur permettra de se fixer en Crimée, s'ils le veulent. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Rome, 7 juin. — Le baron Constantin Bardini est nommé ministre du commerce et des travaux publics, en remplacement de M<sup>r</sup> Amici, qui reste ministre sans portefeuille.

Marseille, 9 juin. — On écrit de Rome, le 5, que de nouvelles bandes menacent les frontières et que le général de Lamoricière a envoyé encore des troupes sur les points menacés.

Un avis officiel proroge la souscription de l'emprunt jusqu'au 15 juillet. Les cardinaux ont tenu une réunion extraordinaire et ont souscrit 30,000

écus, mais la situation diminue journellement les revenus.

Londres, 8 juin. — On mande de Vienne qu'un décret accordera prochainement à la congrégation centrale de Vénétie, le vote délibératif au lieu du vote consultatif dans les questions administratives.

La simple signature du président rendra les décisions exécutoires. La congrégation fonctionnera également en dernier ressort pour les affaires judiciaires.

L'administration centrale se réserve seulement l'approbation des dépenses. Enfin les franchises et immunités municipales consacrées par la patente du 24 avril 1815 seront confirmées. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Nous empruntons les nouvelles suivantes au *Journal des travaux publics* :

Les négociations ouvertes entre la France et la Belgique pour la conclusion d'un traité de commerce seraient très-avancées.

On assure qu'entre autres clauses le droit établi en France sur la fonte de fer ne serait plus que de 2 francs par 100 kilog. Les droits sur les glaces seraient complètement abolis. Quant aux droits sur les houilles, ils ne subiraient aucune modification.

— Les grandes neiges et les inondations qui en ont été la suite ont causé toutes sortes de malheurs dans l'intérieur de la Russie. Mais il est difficile de croire à une histoire que rapporte à ce sujet la *Gazette de Moscou*; une jeune fille aurait passé quatre semaines dans un trou rempli de neige dans lequel l'aurait poussée un ouragan et y aurait dormi pendant tout ce temps.

#### CHRONIQUE LOCALE.

La procession du Sacre s'est faite dimanche au milieu d'un grand concours de fidèles. Partout, sur son passage, les guirlandes se croisaient; le sol était jonché de fleurs. Le reposoir, élevé sur la place de la Bilange, quoique fait à la hâte, était remarquable par sa fraîcheur et son bon goût.

Le matin, l'état du ciel a fait craindre que la procession ne pût se mettre en marche, mais le vent a dispersé les nuages, et on a pu contempler ces riches bannières, ces brancards si légers, sur lesquels les enfants des écoles portent leurs patrons.

La musique de l'École précédait le chœur, et le dais était entouré d'un piquet de la compagnie des cavaliers de remonte. M. le général de Bruno, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire, plusieurs officiers de l'état-major de l'École, divers fonctionnaires de la ville suivaient le Saint Sacrement.

#### PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

PRIMES d'encouragement à l'élève des chevaux. — Répartition pour 1860.

#### ARRÊTÉ

Art. 1<sup>er</sup>. La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pooliches non tracées, aura lieu en 1860 dans l'arrondissement de Saumur : A Saumur, le 24 septembre.

il y avait entre Rosalie et Cécile d'autres oppositions de fortune plus à la portée de mon âge, et qui suffisaient pour m'impressionner vivement.

Le lendemain matin, nous nous retrouvâmes au déjeuner, et, à l'air préoccupé de notre mère, au soin qu'elle prit d'éluder nos questions, nous vîmes bien, ma sœur et moi, qu'elle ne s'était arrêtée encore à aucun parti. Elle semblait aussi craindre pour nous la compagnie de l'orpheline, et lorsque nous proposâmes à cette dernière une promenade au jardin, sur un signe que je fus seul à remarquer, la gouvernante de Rosalie mit son chapeau, et suivit nos pas sans nous perdre de vue une seule minute. Perle n'avait pas été oublié; il dansa la catarinette, il chanta un couplet du *Dîner de Madelon*; mais la contrainte était au milieu de nous, et le rire avait disparu.

Nous rentrâmes au salon, tristes, embarrassés, et si gênés ensemble que, pour ma part, j'éprouvai un mouvement de plaisir en entendant le bruit de la sonnette qui semblait nous annoncer une visite. Cécile, au contraire, avait pâli, et je vis que ses mains tremblaient lorsqu'un domestique ouvrit la porte. Hélas! une robe écossaise verte et rouge, un châle bleu, un chapeau rose se montraient déjà sur le palier. Nul doute! c'était M<sup>lle</sup> Simonnin.

Ma mère se préparait à lui adresser de justes reproches sur sa conduite envers la jeune fille, quand la figurante l'arrêta dès les premiers mots avec un geste et des

accents qui devaient abrégier de beaucoup l'entretien. Cette femme ne parlait rien moins que de poursuites judiciaires pour détournement de mineure.

« Apprenez, dit-elle encore en jetant sur la table à ouvrage une lettre de M. Arnaud, dans laquelle celui-ci cédait aux époux Simonnin son autorité sur sa fille, apprenez, Madame, que nous avons sacrifié nos économies pour nourrir et vêtir cette ingrate, et vous commettriez une méchante action en cherchant à me l'enlever au moment où il va lui devenir facile de faire, à son tour, quelque chose pour moi. Nous quittons Dinan, Madame; je suis engagée pour le Havre, et notre directeur qui connaît la belle voix de Cécile, et qui augure bien de son jeu, se propose de lui confier les rôles de Jenny et de Céline dans la *Petite Sœur* et le *Mariage enfantin*.

— Eh! quoi! vous voulez donc en faire une comédienne? s'écria ma mère d'un air terrifié.

Cet air et l'exclamation qui l'accompagnaient ne pouvaient manquer d'exaspérer M<sup>lle</sup> Simonnin. Elle reprit la lettre de M. Arnaud, saisit d'une main la cage du perroquet et de l'autre entraîna Cécile. L'enfant se laissa emmener sans protester une plainte. Nous la vîmes traverser la cour la tête basse, et dans un muet désespoir.

— J'écrirai aujourd'hui même à M. Arnaud, dit ma mère; elle écrit en effet. Peut-être aurait-on pu faire quelque chose de mieux, comme un meilleur accueil à la veuve du comédien et un petit sacrifice d'argent pour

obtenir d'elle la cession de ses droits sur l'orpheline. Ma mère n'y songea point; sa santé, d'ailleurs, était déplorable; et lorsque les jours et les mois s'écoulaient de fièvre en fièvre, de langueur en langueur, il est bien difficile que l'âme ne se ressente pas un peu des souffrances du corps.

#### IX.

Si j'écrivais jamais des mémoires, ici commencerait une longue série de chapitres où le nom de Cécile ne serait pas même prononcé. Je quitte le collège de Beaupreau, j'étudie le droit à Rennes, je deviens avocat, je prends une compagne, et, à chaque nouvelle phase de mon existence, je vois paraître de nouveaux visages, et disparaître, hélas! d'anciennes affections. La plus désintéressée et la plus sainte me manque depuis longtemps, et presque à la même époque, j'ai vu s'effacer aussi pour jamais, du moins en ce monde, le dernier sourire de ma sœur. La lettre de ma mère à l'insouciant capitaine est demeurée sans réponse; peut-être est-il mort lui aussi, ou, seulement, s'est-il éloigné de Calcutta. Dans les fictions inventées par les poètes et les romanciers tout s'enchaîne merveilleusement, et l'avenir d'aucune personne ne reste obscur. Il n'en est pas ainsi dans les mille complications de la vie. — Regardez en vous-même et autour de vous: que de lacunes, d'histoires entremêlées les unes aux autres, et dont le commencement, le milieu et la fin vous seront toujours inconnus!

Art. 2. Les personnes qui voudront concourir, devront présenter, à six heures du matin, au jour indiqué, leurs juments, poulains ou pouliches, à Saumur, dans le lieu qui sera désigné par l'autorité locale.

A onze heures, le jury se réunira pour procéder à l'examen des juments et pouliches inscrites, qu'on aura eu soin de ranger préalablement, suivant les catégories désignées au présent arrêté; les animaux qui n'auront pas été enregistrés avant neuf heures seront mis hors de concours.

Art. 3. La distribution des primes sera faite ensuite, par M. le sous-préfet, conformément à l'avis du jury.

Art. 4. Il ne sera décerné, en 1860, aucune prime aux chevaux de pur sang.

Art. 5. Les crédits de l'Etat et du département seront répartis conformément au tableau annexé à l'arrêté.

Le crédit de notre arrondissement s'élève à 783 fr. répartis ainsi qu'il suit :

3 primes de 140 fr.	— 420 fr.
2 primes de 124	— 248
1 prime de 115	— 115.
<b>Total</b>	<b>783 fr.</b>

Néanmoins, dans le cas où la somme affectée par le département à l'un des chefs-lieux de distribution n'y serait pas dépensée, faute de sujets dignes d'être primés, la portion non employée resterait à la disposition du jury, pour être répartie, dans les distributions suivantes, sur les animaux reconnus par lui remplir les conditions voulues, à cet effet, par le présent programme.

Art. 6. Les propriétaires de pouliches de 3 à 4 ans, en recevant les primes affectées à cette dernière catégorie, signeront l'engagement de faire rapporter à leurs pouliches, dans des années différentes, au moins deux produits provenant des étalons impériaux ou approuvés; après quoi seulement, lesdites pouliches pourront être livrées au commerce.

Art. 7. Si, pendant ce laps de temps, la jument est reconnue par qui de droit, stérile ou ne pouvant plus, par une cause quelconque, indépendante de la volonté du propriétaire, être maintenue comme poulinière, l'engagement du propriétaire sera annulé, et la prime décernée à celui-ci ne lui en sera pas moins acquise. Dans tous autres cas le propriétaire sera tenu de reverser le montant de la prime dans la caisse départementale, s'il est reconnu n'avoir point rempli les conditions de son engagement.

Les questions qui pourront être soulevées par les dispositions qui précèdent, seront décidées par le jury, dont les décisions, en cette matière, seront définitives et sans appel. Deux membres présents, y compris M. le directeur du Dépôt d'étalons, suffiront à cet effet.

Art. 8. Les décès seront constatés par les vétérinaires diplômés, qui, sur la présentation du certificat de prime, dont il sera parlé ci-après, confronteront le signalement de l'animal décédé, afin d'éviter toute fraude ou substitution.

Le procès-verbal, légalisé par le maire, nous sera transmis immédiatement.

Art. 9. Pour assurer l'accomplissement des dispositions qui précèdent, il sera délivré à chaque propriétaire d'un animal appartenant à la classe

qu'elles concernent, un certificat de prime portant le nom du propriétaire, sa demeure et le signalement très-détaillé de l'animal. Ce certificat sera détaché d'un registre à souche, où seront enregistrées toutes les pouliches primées.

Art. 11. Les juments poulinières devront avoir quatre ans faits et appartenir à des propriétaires du département. Elles devront être suivies d'un produit de l'année, dû à des étalons impériaux ou approuvés.

Aucune condition ne leur est imposée relativement à leur origine.

Celles qui auront obtenu des primes les années précédentes n'en seront pas moins admises à concourir.

Art. 12. Les pouliches devront de même que les poulains provenir d'étalons du gouvernement ou d'étalons approuvés.

Art. 13. Ainsi que l'a fait connaître notre circulaire du 23 mars (n° 9 du Recueil administratif de la même année), les poulinières et les pouliches de 3 ans, primées, auront droit l'année suivante à la saillie gratuite des étalons impériaux.

Art. 14. Les personnes qui présenteront des sujets au concours, devront produire des certificats délivrés par le Maire de leur commune, constatant la possession de ces animaux.

Art. 15. Indépendamment du certificat indiqué à l'article précédent, l'origine des poulains et pouliches présentés seuls ou accompagnant leur mère, devra être constatée par un certificat de naissance délivré par M. le directeur du dépôt, en échange de la carte de saillie.

Art. 16. Tous les sujets présentés au concours devront être sains, exempts de tares héréditaires, et propres à contribuer à l'amélioration de la race chevaline.

En Préfecture, à Angers, le 2 juin 1860.

Pour le Préfet en tournée de révision,

Le secrétaire-général délégué, BERGER.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

Turin 10 juin, cinq heures et demie du soir. — Le Sénat vient d'approuver le traité qui réunit la Savoie et l'arrondissement de Nice à la France.

Volants, 102; pour, 92; contre, 10.

Le gouvernement a décidé qu'une fête solennelle sera célébrée jeudi 14 juin à Paris et dans tous les départements de l'Empire à l'occasion de l'annexion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France.

L'Empereur doit revenir ce jour-là de Fontainebleau pour passer une revue de la garde nationale et des corps composant l'armée de Paris.

Un *Te Deum* sera chanté à 2 heures à Notre-Dame.

Les réjouissances accoutumées solenniseront ce jour, et, dans tous les théâtres, on exécutera des cantates composées pour la circonstance.

Dimanche, un *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises des communes de France.

On assure que l'Empereur partira le 15 pour Ba-

Je devais pourtant retrouver M<sup>lle</sup> Arnaud à deux époques différentes. Ce fut d'abord moins d'un an après mon mariage, dans une ville du midi, où son nom, imprimé en lettres capitales sur une affiche du spectacle, attira mon attention. Il s'agissait d'un troisième début en qualité de première dugazon et de déjazet. Attiré par une curiosité inquiète, je pris un billet, et j'allai m'asseoir dans un des coins les moins éclairés de la salle.

Vous dire toutes les pensées qui traversèrent mon esprit serait impossible. J'espérais découvrir, dès la première scène, des indices certains de la répugnance de l'actrice pour sa profession, et je voulais, le lendemain, m'entendre avec elle pour lui faciliter les moyens de quitter le théâtre et de choisir un état plus conforme à sa modestie et à sa piété. La fortune me favorisait alors, je pouvais être facilement généreux; et, de plus, je connaissais assez bien le cœur de ma femme pour être sûr de sa participation à cette œuvre réparatrice. Avec quelle anxiété j'entendis les trois coups qui annonçaient le lever du rideau! L'épreuve allait commencer! un instant encore et au lieu du bruit qui régnait dans la salle, on n'entendit plus qu'une voix, la voix de Cécile.

Je vis l'ancienne compagne de ma sœur, ou plutôt, non, je vis M<sup>lle</sup> Arnaud dont le maintien hardi, l'œil éveillé, la lèvre mutine n'étaient que trop bien d'accord avec le rôle de page qu'elle devait remplir. Beaucoup plus à l'aise sur la scène que je ne l'étais à l'au-

dience, elle affrontait joyeusement les regards de la foule, et montrait dans son débit et dans son geste une verve, un entrain qui me désolaient. Pour me servir ici d'une expression de théâtre, elle brûlait les planches; et, à chaque instant, la vivacité de sa parole, la pétulance de son jeu provoquaient le rire et les bravos. — Délicieuse! ravissante! criaient à quelques pas de moi trois ou quatre jeunes gens qui se racontaient les uns aux autres des anecdotes concernant la débutante, et de nature à ne me laisser aucune illusion. Le rideau tomba au bruit d'applaudissements frénétiques; et tandis que la salle entière redemandait l'actrice, qui reparut aussitôt, les traits rayonnant d'orgueil et de plaisir, je quittai ma place, et je me retirai brusquement. Le lendemain, je repris la route de Dinan sans avoir essayé une démarche devenue inutile. Il était trop tard.

Trop tard! ces deux mots si amers, Simonnin les avait murmurés au moment de mourir, et moi je me les répétais comme un reproche à ceux qui pouvaient à temps secourir la pauvre orpheline et qui s'y étaient refusés. Je croyais bien alors ne jamais me rencontrer avec elle à l'avenir; mais, je vous le disais tout-à-l'heure, je devais la revoir une dernière fois.

(La fin au prochain numéro.)

den, où doit, dit-on, avoir lieu l'entrevue de Sa Majesté, avec S. A. R. le prince-régent de Prusse. (Le Pays.)

On lit dans le *Moniteur* :

Naples, 10 juin. — L'évacuation de Palerme doit être terminée le 11. Les troupes commencent à revenir. Elles sont dirigées sur Castellano et Gaëte. Les troupes qui sont en Sicile seront concentrées à Messine, Syracuse et Agosta.

Une dépêche de Palerme, en date du 8 juin, annonce que la nouvelle de l'occupation du château par les Anglais, est démentie. — Havas.

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 9 juin.

Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — La Question des livres. — Un pseudonyme (nouvelle), suite et fin. — Jane Grey et lord Strafford. — Campement des troupes de Garibaldi à Castro Giovanni. — Causerie dramatique. — Le voyageur en chemin de fer. — Le bois de Vincennes. — Concours régional de Montpellier. — Brevet d'invention du nouveau moteur à gaz. — Chronique musicale. — Les Français d'Orient. — Travaux du pont du Rhin. — M. Mikeschine, architecte russe.

Gravures. Portrait de l'impératrice douairière de Russie. — Débarquement de l'impératrice de Russie à Marseille. — Entrevue de l'Empereur Napoléon III et de l'impératrice de Russie à Lyon. — Bombardement de Palerme. — Campement des troupes de Garibaldi à Castro-Giovanni. — Manifestation des enfants de Palerme avant l'entrée de Garibaldi. — La rade de Palerme et le monte Pellegrino. — Ferme impériale de Vincennes, la laiterie, deux gravures; le chalet de la Porte-Jaune. — Concours régional de Montpellier, quatre gravures. — Hassan-Afikh, ambassadeur de Perse à Paris. — Mikeschine, architecte russe. — Travaux du pont du Rhin. — Rébus.

#### POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES DE FRANCE.

##### Service de la ville de Saumur.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1860, les ateliers, magasins et bureau de l'administration seront transférés rue Verte, près le Champ-de-Foire.

(241)

Le régisseur, AUBEUX.

#### Marché de Saumur du 9 Juin.

Froment (hec. de 77 k.)	21 70	Huile de lin . . . . .	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	20 83	Paille hors barrière	40 45
Seigle . . . . .	15 20	Foin . . . id. . . . .	60 75
Orge . . . . .	13 20	Luzeine (les 750 k.)	88 50
Avoine (entrée) . . . . .	—	Graine de trèfle . . . . .	—
Fèves . . . . .	12 —	— de luzeine . . . . .	—
Pois blancs . . . . .	42 —	— de colza . . . . .	23 —
— rouges . . . . .	40 —	— de lin . . . . .	24 —
Cire jaune (30 kil)	225	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	80 —	(l'hectolitre) . . . . .	—
— de chenevis . . . . .	48 —	— cassées (30 k) . . . . .	—

#### COURS DES VINS (1).

##### BLANCS.

Coteaux de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	130 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	140 à	»
Ordinaires, environs de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	100 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	80 à	»
Saint-Léger et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	85 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	75 à	»
Le Puy-Notre-Dame et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	80 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	72 à	»
La Vienne . . . . .		65 à	70

##### ROUGES.

Souzay et environs . . . . .		100 à	150
Chaupigny, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	230 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	200 à	»
Id. 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	200 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	150 à	»
Varrains, 1858 . . . . .		140 à	160
Id. 1859 . . . . .		100 à	130
Bourgueil, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	160 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	140 à	»
Id. 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	150 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	115 à	»
Restigny . . . . .		» à	»
Chinon, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	130 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	120 à	»
Id. 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	140 à	»
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	100 à	»

(1) Prix du commerce.

#### BOURSE DU 9 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 67 90  
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 96 40.

#### BOURSE DU 11 JUIN.

5 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 68 40.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,  
Le dimanche 24 juin 1860, à midi,  
à Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX,  
**DEUX MAISONS,**  
Situées à Saumur, Grand'Rue,  
n<sup>os</sup> 25 et 47,  
Dépendant de la succession de M.  
Alexis PLOQUIN, décédé, coveur à  
Saumur. (281)

Étude de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à  
Montrenil-Bellay.

### GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 17 juin 1860, et jours  
suivants, à onze heures du matin, à  
Montrenil-Bellay, à l'HOTEL DE  
LA GALÈRE, tenu par M. SAULEAU,  
M<sup>e</sup> POYNOT, notaire, procédera à la  
vente aux enchères publiques des  
meubles et objets mobiliers garnissant  
l'hôtel de la Galère.

On vendra: lits, couettes, matelas,  
couvertures, rideaux, tables de toutes  
grandeurs, charrettes, voiture, équi-  
pages, cheminée prussienne, poêles,  
barriques, bouteilles, billard et ses  
accessoires et autres objets.

On paiera comptant et 5 p. 0/0.

### A VENDRE

**2 à 300 PERCHES**  
Sapin du Nord, de 7 à 8 mètres de  
longueur.

Pouvant servir à faire des étais  
d'échafaudages et à renfermer des ter-  
rains.

S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire  
à Rion, près Saumur. (267)

### MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte,  
près le Champ-de-Foire, est composée  
de huit chambres à feu, deux celliers,  
cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée.  
S'adresser à M. GIRARD fils, mar-  
chand de bois à Saumur. (221)

### A VENDRE MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE.

Avec un très-beau JARDIN,  
Dans une situation admirable, sur  
les bords de la Loire, rive droite, en  
face de Saumur.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, no-  
taire à Saumur, ou à la maison, port  
du Marronnier, 2. (268)

### A VENDRE

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> Pas-  
quier, modiste, rue Saint-Jean.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier.

### A VENDRE A TOURS:

MATÉRIEL DE PHARMACIE, poterie,  
verrerie, etc., etc. — S'adresser à M.  
Fontaine, 22, rue de Trévise, à Paris,  
et pour le voir à M. Spraul, débitant de  
vins, place Victoire, à Tours. (271)

### A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle re-  
mise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué,  
rue Cendrière, 8. (274)

### A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour,  
Ecuries et Remise,  
Rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 10. S'adresser  
à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

### A LOUER

#### UNE VASTE MAISON

Propre au commerce,

Place du Marché, à Brissac,  
Cette maison, anciennement l'an-  
berge de la Croix-de-Fer, est restaurée  
à neuf et dans la position la plus  
avantageuse.

S'adresser à M. ROUSSEAU, rue Saint-  
Nicolas, à Saumur. (240)

M<sup>e</sup> POULET, avoué, demande un  
CLERC.

### LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'in-  
cendie, représentée à Saumur, par  
M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-  
Dieu, 14. (439)

### PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet,  
il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

### PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de  
la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles  
et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugi-  
neux sont ordonnés par les médecins. *Vallet*

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

### PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est  
si efficace contre les migraines, les névralgies,  
les palpitations, les crampes d'estomac et toutes  
les douleurs qui proviennent d'une surexcitation  
nerveuse. *Clertan*

### PASTILLES, POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spé-  
cial, l'appétit revient et la constipation  
disparaît chez les personnes atteintes  
de maladies nerveuses de l'estomac et  
des intestins, et chez celles dont la di-  
gestion ne s'opère qu'avec difficulté. *Dr Belloc*

### POUDRE DE ROGÉ PURGATIF AUSSI SUB-OU-AGREABLE

On prépare soi-même avec un flacon de Poudre  
de Rogé une excellente limonade au citrate de ma-  
gnésie, qui purge aussi bien que l'eau de Seault,  
et dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. *Rogé*

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE :

M. M. MENÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD,  
à Châteaufort-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cho-  
let; MAILLET, à Boue-la-Fontaine; DAMICOURT, à  
Saumur. (283)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# 5 FRANCS PAR AN

La Toilette de Paris, charmant Journal de Modes paraissant deux fois par mois (24 fois dans l'année), et donnant chaque fois une belle gravure coloriée à l'aquarelle, — tous les trois mois une planche de patrons de grandeur naturelle et les broderies les plus nouvelles. On peut, moyennant 1 fr. 25, recevoir francs de port les patrons qu'on désire: ces patrons sont de grandeur naturelle, tout découpés et tout prêts à être montés.

La Toilette de Paris n'a que deux ans d'existence, et elle compte déjà SIX MILLE ABONNÉS.

On peut acheter les numéros, au prix de 15 centimes, chez les marchands de publications pittoresques.

Pour s'abonner, envoyer un bon de poste de 5 francs à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

LES ABONNEMENTS NE SE FONT PAS POUR MOINS D'UN AN, ET ILS PARTENT TOUS DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET.

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 45, à Paris,  
et chez tous les Libraires du département,

## CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS,  
Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

#### PREMIÈRE PARTIE,

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit,

Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par  
une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. —  
PRIX: 8 FR.; RELIÉ, 10 FR.

#### DEUXIÈME PARTIE,

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et,  
sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi  
qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. —  
PRIX: 12 FR.; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet: 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui do-  
tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.